

BCA BCA EXPERTISE
TSA 51237
80200 PERONNE
Téléphone : 02.40.16.93.37

Date du rapport : 31/03/2026 P0
Référence BCA :
N° du Rapport : 0
Affaire :
Société :
Date de sinistre : 06/03/2026
N° de contrat :
N° de sinistre :
Réf. émetteur :

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Nous en avons transmis copie à votre assuré.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cabinet

Télécopie :

VEHICULE : Voiture particulière
Genre : VP
Immatriculation : GR-922-KE
Marque : PEUGEOT
Modèle : 3008 II 2016 3008 Hybrid -180 -
Type : M10PGTVP201Y266
N° de Série : VF3 M4DGLU PS122593
1ère mise en circ. le : 25/09/2023
Kilométrage : 132 563 Km (relevé) / Km (retenu)
PTAV : 1.76 T PTAC : 2.29 T
Usures des pneus : AVG: 50%, AVD: 50% ARG: 50%, ARD: 50%
Date de validité du contrôle technique : 25/09/2027

Carrosserie : CI
En. : C
Puiss. : 8 CV
Couleur : Bleu vernie

LESE :
Société
Téléphone :

LIEU D'EXAMEN :

Véhicule examiné avant travaux le 10/03/2026 . Etaient présents pour le réparateur Monsieur pour le BCA
Véhicule examiné pendant travaux le 17/03/2026 . Etaient présents pour le réparateur Monsieur pour le BCA

PIECES COMMUNIQUEES : Constat amiable (copie), Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'avant à 0°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à : 17 686,00 € TVAC (14 738,33 € HTVA).

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 15 500,00 € TVAC (12916,00 € HTVA)

Valeur après sinistre : € Net de Taxe

Différence des valeurs : 9 142,00 €

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état. La meilleure offre émane de : ON ZONE ARTISANALE LA VIGNASSE
Téléphone : SIREN

Il appartient au propriétaire, si cette proposition lui convient, de contacter directement cet acquéreur pour réaliser la vente. La validité de l'offre étant limitée dans le temps, la négociation du véhicule devra être faite dans les meilleurs délais. Tout retard pourrait conduire à la facturation de frais de gardiennage par le détenteur actuel du véhicule, voire à la dénonciation de l'offre d'achat.

Dans l'éventualité d'une prise en charge du sinistre, même partielle, par la société d'assurance, le véhicule serait alors concerné par les dispositions des **Véhicules Economiquement Irréparables**. Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 s'appliqueraient. Dans ces conditions et compte tenu des dommages, le véhicule serait considéré techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions M assuré, le 17/03/2026 à 13:12.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.
TVA récupérable = Non

Nous avons informé le 23/03/2026 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Expert en automobile

Agrément n° [REDACTED]

LIEU D'EXAMEN :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Téléphone : [REDACTED] Télécopie : [REDACTED]

EPAVISTE RETENU :

[REDACTED] ON
ZONE ARTISANALE LA VIGNASSE
[REDACTED]
[REDACTED]
Téléphone : [REDACTED] Télécopie : [REDACTED]
[REDACTED]
SIREN [REDACTED]

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	FILTRE A PARTICULES	1 722,34	1	2
C	PROJECTEUR D D	1 031,78	1	2
CP	CAPOT-MOTEUR	926,92	1	2
CP	PARE-CHOCS AV	752,65	1	2
C	CONDENSEUR DE CLIMATISATION	716,73	1	2
C	CALCULATEUR DE DISTANCE	586,50	1	2
C	RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT MOTEUR	571,32	1	2
C	GUIDE D'AIR CENTRAL DE PARE-CHOCS AV	473,20	1	2
C	MOTOVENTILATEUR	458,18	1	2
C	FEU DIURNE D D	343,92	1	2
C	TRAVERSE SUPERIEURE DE PARE-CHOCS AV	338,05	1	2
C	TUYAUX D'EVAPORATEUR	329,49	1	2
C	PROTECTION SOUS-MOTEUR	255,57	1	2
CP	LOT DE GRILLES SUPERIEURES DE PARE-CHOC	215,66	1	2
C	GRILLE DE CALANDRE	208,46	1	2
C	TRAVERSE INFERIEURE DE PARE-CHOCS AV	185,09	1	2
C	ENJOLIVEUR DE HAUT DE CAISSE G G	170,97	1	2
C	DEFLECTEUR D'AIR DE PARE-CHOCS AV	169,05	1	2
C	SPOILER DE PARE-CHOCS AV	162,88	1	2
CP	GRILLE DE PARE-CHOCS AV	158,14	1	2
C	ARMATURE DE PARE-CHOCS AV	153,17	1	2
C	ELARGISSEUR D'AILE AV G G	144,55	1	2
C	ELARGISSEUR D'AILE AV D D	144,55	1	2
C	SUPPORT DE GRILLE DE CALANDRE	134,59	1	2
C	RECHARGE DE CLIM	120,00	1	2
CP	ENJOLIVEUR INFERIEUR DE PARE-CHOCS AV	115,02	1	2
C	TRAVERSE SUPERIEURE DE FACADE AV	111,53	1	2
CP	PRE AILE AV D REEMPLOI D	104,44	1	2
C	CONTROLE TECHNIQUE COMPLET	100,00	1	2
C	TUYAU ENTRE COMPRESSEUR ET CONDENSEUR	94,90	1	2
C	KIT DE REPARATION DE BOITIER DE PROJECT G	94,28	1	2
C	CONTROLE GEOMETRIE	90,00	1	2
C	ABSORBEUR DE PARE-CHOCS AV	80,91	1	2
CP	CHARNIERE G DE CAPOT-MOTEUR G	73,14	1	2
CP	CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR D	73,14	1	2
CP	APPUI D DE FACADE AV D	70,59	1	2
C	LOT DE SUPPORTS DE PARE-CHOCS AV	59,75	1	2
C	LOT DE SUPPORTS DE CAPTEURS D'AIDE AU S	58,05	1	2
C	DEFLECTEUR D'AIR G DE FACADE AV G	54,75	1	2
C	DEFLECTEUR D'AIR D DE FACADE AV D	54,75	1	2
C	SUPPORT AV D'AILE AV G G	53,38	1	2
CP	LOT D'OBTURATEURS DE PARE-CHOCS AV	52,86	1	2
C	TRAVERSE INFERIEURE DE FACADE AV	51,62	1	2
C	DIAGNOSTIC ELECTRONIQUE	50,00	1	2

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
CP	CACHE DE GRILLE INFERIEURE DE PARE-CHOC	46,84	1	2
C	SUPPORT DE CALCULATEUR DE DISTANCE	44,32	1	2
C	EMBLEME DE MARQUE AV	44,12	1	2
C	MONOGRAMME DE MODELE AV	33,09	1	2
C	SUPPORT D'AVERTISSEUR PIETONS	30,94	1	2
C	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	30,00	1	2
C	SERRURE DE CAPOT-MOTEUR	24,98	1	2
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	11,50	1	2
C	FONGIBLES	10,00	1	2
C	AGRAFES	5,00	1	2
C	DECHETS	5,00	1	2
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2
T	CALCULATEUR DE DISTANCE REGLAGE		1	2
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	2
T	VEHICULE ELECTRIQUE/HYBRIDE MISE HORS/S		1	2
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT DE BATTERIE		1	2
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT DE LA CHAINE		1	2
D	AVERTISSEUR PIETONS DEPOSE/POSE		1	2
T	APPUI D DE FACADE AV PREPARATION D		1	2
R	ENJOLIVEUR SUPERIEUR DE PARE-CHOC AV R		1	2
P	ENJOLIVEUR SUPERIEUR DE PARE-CHOC AV P		1	2
R	PROJECTEUR G REMISE EN ETAT G		1	2
T	CHARNIERES DE CAPOT-MOTEUR ECHANGE		1	2
R	PANNEAU DE COTE G PARTIE AV SECTION INF G		1	2
P	PANNEAU DE COTE G PARTIE AV SECTION INF G		1	2
R	PANNEAU DE COTE D PARTIE AV SECTION INF D		1	2
P	PANNEAU DE COTE D PARTIE AV SECTION INF D		1	2
T	CIRCUIT DE CLIMATISATION MISE A NIVEAU		1	2
P	PEC Peinture choc 1		1	2

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	15.0	2.0	2.0	
		2.0		
Total Heures	15,0	4,0	2,0	12.5
Taux Horaire	57,00	60,00	64,00	60,00

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE		1 973,00
PIECES	(tva 20,00%)	12 202,66
INGREDIENTS DE PEINTURE	(45,00 €/H)	562,50
TOTAL HTVA		14 738,16
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		17 685,80

OPERATIONS NON DETAILLEES

0,20

MONTANT DES TRAVAUX RETENU

17 686,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT

10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficiences(s)
Sécurité des personnes	Systèmes d'aide à la conduite relatifs à la sécurité suivant norme constructeur	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)